

Fiche signalétique



LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

Fiche du 4/3/2018, révision 1

1. Identification

Identificateur de produit SGH

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

Autres moyens d'identification

Code commercial : LCB185

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée :

Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)

Catalyseur pour vernis

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur :

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1

Importateur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel :+1-514-832-4010

Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Distributeur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.

7900 Henri-Bourassa Blvd. W.

Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4

Tel :+1-514-832-4010

Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :

msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)

Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

- ⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2A, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Danger, Resp. Sens. 1, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
- ⚠ Attention, Carc. 2, Susceptible de provoquer le cancer.
- ⚠ Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- ⚠ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'e.
- ⚠ Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

<indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'e.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P240 Mise à la terre et liaison équipontielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
- P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
- P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
- P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).
- P331 NE PAS faire vomir.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P370+P378 En cas d'incendie, utiliser mousse avec résistance à l'alcool, poudres chimiques, CO2, eau atomisée. Ne jamais utiliser jet d'eau.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 25% - < 30%	Ethyl acetate	Numéro Index : 607-022-00-5 CAS : 141-78-6 EC : 205-500-4 REACH N° : 01-2119475103-46	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.3/2A Eye Irrit. 2A H319 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 20% - < 25%	Toluene	Numéro Index : 601-021-00-3 CAS : 108-88-3 EC : 203-625-9 REACH N° : 01-2119471310-51	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.7/2 Unst. Expl. ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

			⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373
>= 15% - < 20%	n-butyl acetate	Numéro Index : 607-025-00-1 CAS : 123-86-4 EC : 204-658-1 REACH N° : 01-2119485493-29	⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 15% - < 20%	Aromatic polyisocyanate CAS 9017-01-0	CAS : 9017-01-0	⚠ A.3/2A Eye Irrit. 2A H319 ⚠ A.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
>= 7% - < 10%	isobutyl acetate [2]	Numéro Index : 607-026-00-7 CAS : 110-19-0 EC : 203-745-1 REACH N° : 01-2119488971-22	⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 5% - < 7%	Toluene diisocyanate, oligomeric reaction products with 2,2'-oxydiethanol and propylidene-trimethanol	CAS : 53317-61-6 EC : 500-120-8	⚠ A.3/2A Eye Irrit. 2A H319 ⚠ A.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
>= 3% - < 5%	4-methylpentan-2-one	Numéro Index : 606-004-00-4 CAS : 108-10-1 EC : 203-550-1 REACH N° : 01-2119473980-30	⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
>= 0.1% - < 0.3%	m-tolyldiene diisocyanate	Numéro Index : 615-006-00-4 CAS : 26471-62-5 EC : 247-722-4 REACH N° : 01-2119454791-34	⚠ A.6/2 Carc. 2 H351 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334 CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412 ⚠ A.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser mousse avec résistance à l'alcool, poudres chimiques, CO₂, eau atomisée. Ne jamais utiliser jet d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives : N.D. in volume

Propriétés comburantes : N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

Température de stockage :

Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

ACGIH - TWA(8 h): 400 ppm - Remarques: URT and eye irr

UE - TWA(8 h): 734 mg/m³, 200 ppm - STEL: 1468 mg/m³, 400 ppm

Toluene - CAS : 108-88-3

UE - TWA(8 h): 192 mg/m³, 50 ppm - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - Remarques: A4, BEI - Visual impair, female repro, pregnancy loss

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1

UE - TWA(8 h): 83 mg/m³, 20 ppm - STEL: 208 mg/m³, 50 ppm

ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - STEL: 75 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, dizziness, headache

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

ACGIH - TWA: 0.036 mg/m³, 0.005 ppm - STEL: 0.14 mg/m³, 0.02 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

Travailleur industriel: 1468 03 - Travailleur professionnel: 1468 03 - Consommateur: 734 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

Travailleur industriel: 1468 03 - Travailleur professionnel: 1468 03 - Consommateur: 734 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 63 mg/kg - Travailleur professionnel: 63 mg/kg - Consommateur: 37 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 734 03 - Travailleur professionnel: 734 03 - Consommateur: 367 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 734 03 - Travailleur professionnel: 734 03 - Consommateur: 367 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
 Consommateur: 4.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Toluene - CAS : 108-88-3
 Travailleur industriel: 384 mg/kg - Travailleur professionnel: 384 mg/kg - Consommateur: 226 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 192 03 - Travailleur professionnel: 192 03 - Consommateur: 56.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 8.13 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4
 Travailleur industriel: 960 03 - Travailleur professionnel: 960 03 - Consommateur: 859.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 960 03 - Travailleur professionnel: 960 03 - Consommateur: 859.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 480 03 - Travailleur professionnel: 480 03 - Consommateur: 102.34 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 480 03 - Travailleur professionnel: 480 03 - Consommateur: 102.34 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
 Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 600 03 - Travailleur professionnel: 600 03 - Consommateur: 300 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 10 mg/kg - Travailleur professionnel: 10 mg/kg - Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1
 Travailleur industriel: 83 03 - Travailleur professionnel: 83 03 - Consommateur: 14.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 208 03 - Travailleur professionnel: 208 03 - Consommateur: 115.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 83 03 - Travailleur professionnel: 83 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 208 03 - Travailleur professionnel: 208 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 11.8 mg/kg - Travailleur professionnel: 11.8 mg/kg - Consommateur: 4.2 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5
 Travailleur industriel: 0.14 03 - Travailleur professionnel: 0.14 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 0.14 03 - Travailleur professionnel: 0.14 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 0.035 03 - Travailleur professionnel: 0.035 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6
 Cible: Eau douce - valeur: 0.24 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l
 Cible: O8 - valeur: 1.65 mg/l
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 650 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.15 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.115 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.148 mg/kg
 Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 200 mg/kg

Toluene - CAS : 108-88-3
 Cible: Eau douce - valeur: 0.68 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.68 mg/l
 Cible: O8 - valeur: 0.68 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 16.39 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 16.39 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 13.61 mg/l

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4	Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.89 mg/kg
	Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l
	Cible: Eau marine - valeur: 0.018 mg/l
	Cible: 08 - valeur: 0.36 mg/l
	Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg
	Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.098 mg/kg
	Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 35.6 mg/l
isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0	Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.09 mg/kg
	Cible: Eau douce - valeur: 0.17 mg/l
	Cible: Eau marine - valeur: 0.017 mg/l
	Cible: 08 - valeur: 0.34 mg/l
	Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l
	Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.877 mg/kg
	Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0877 mg/kg
	Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0755 mg/kg
4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1	Cible: Eau douce - valeur: 0.6 mg/l
	Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.27 mg/kg
	Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 27.5 mg/l
	Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1.3 mg/kg
m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5	Cible: Eau douce - valeur: 0.0125 mg/l
	Cible: Eau marine - valeur: 0.00125 mg/l
	Cible: 08 - valeur: 0.125 mg/l
	Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1 mg/l
	Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1 mg/kg

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur :	liquide incolore
Odeur :	typique
Seuil d'odeur :	N.D.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation :	N.D. °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	> 77 °C
Point éclair :	< 0 °C
Vitesse d'évaporation :	N.D.
Inflammation solides/gaz :	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	11.5% - 2.1% Vol. (Ethyl acetate)
Pression de vapeur :	N.D. (20 °C)
Densité des vapeurs:	> 1
Densité relative :	0.955 - 0.975
Hydrosolubilité:	partiel, reagit
Solubilité dans l'huile :	partiel
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.D.
Température d'auto-allumage :	> 300 °C
Température de décomposition :	N.D. °C
Viscosité :	N.D.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique

Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

- Risque de réactions dangereuses
 Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines, alliages en poudre ou vapeurs) de réducteurs forts.
 Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.
 Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.
- Conditions à éviter
 Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
- Matériaux incompatibles
 Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.
- Produits de décomposition dangereux
 Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

- a) toxicité aiguë
 Non classé
 Pas de donnée disponible pour le produit
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
 Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
 Le produit est classé: Eye Irrit. 2A H319
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Le produit est classé: Resp. Sens. 1 H334; Skin Sens. 1 H317
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
 Non classé
 Pas de donnée disponible pour le produit
- f) cancérogénicité
 Le produit est classé: Carc. 2 H351
- g) toxicité pour la reproduction
 Le produit est classé: Repr. 2 H361
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
 Le produit est classé: STOT SE 3 H336
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
 Le produit est classé: STOT RE 2 H373
- j) danger par aspiration
 Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 4934 mg/kg - Source: OCSE 401
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20000 mg/kg

Toluene - CAS : 108-88-3

- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 5580 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 28.1 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
 Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 500 mg/kg - Source: OECD 404 - Remarques: 24h

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 10760 mg/kg - Source: OECD 423
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.4 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg - Source: OECD 402

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 13.4 g/kg - Source: OCSE 401
 Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Lapin = 4.76 g/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.4 mg/l - Durée: 4 h - Source: OCSE 403
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 17.4 g/kg - Source: OCSE 402

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1

- a) toxicité aiguë:
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2000 ppm - Durée: 4 h - Source: OCSE 403
 Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 2080 mg/kg - Source: OCSE 401
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20 ml/kg - Source: OCSE 402

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 5110 mg/kg - Source: OECD 401

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 9400 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat = 0.47 mg/l - Durée: 1 h - Source: OECD 403

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat = 0.107 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

f) cancérogénicité:

Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1086 mg/m3 - Durée: 2Y - Source: OECD 453 - Remarques: Positive

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :
m-tolylidene diisocyanate.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Toluene - Groupe 3

4-méthylpentan-2-one - Groupe 2B

m-tolylidene diisocyanate - Groupe 2B.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucune.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 165 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 230 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 2.4 mg/l - Remarques: 21d

Toluene - CAS : 108-88-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 134 mg/l - Durée h: 3

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 3.78 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 5.5 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 10 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.74 mg/l - Remarques: 7d

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.39 mg/l - Remarques: 40d

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 44 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 674 mg/l - Durée h: 72

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 397 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OCSE 201

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 24.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OCSE 202

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 16.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OCSE 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 23.2 mg/l - Remarques: OCSE 201 (21d)

4-méthylpentan-2-one - CAS : 108-10-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 200 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 179 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OCSE 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 146 mg/l - Remarques: 7 days

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 30 mg/l - Remarques: 21 days

m-tolylidene diisocyanate - CAS : 26471-62-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 133 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 12.5 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 1.1 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: OECD 211

Persistence et dégradation

Toluene - CAS : 108-88-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradabile - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.
 isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
 Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.
 4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1
 Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.
 m-tolyldiene diisocyanate - CAS : 26471-62-5
 Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: Demande biochimique en oxygène - Durée h: 28D - %: 0 -
 Remarques: OECD 302C

Potentiel de bioaccumulation
 N.A.

Mobilité dans le sol
 N.A.

Autres effets nocifs
 Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination
 Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.
 Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport



Numéro ONU
 Numéro TDG: UN1263
 ADR-UN Number: 1263
 DOT number: UN1263
 IATA-UN Number: 1263
 IMDG-UN Number: 1263

Désignation officielle de transport de l'ONU
 TDG-Nom de transport: PAINT
 ADR-Shipping Name: PAINT
 DOT-Shipping Name: Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base or Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound
 ADR - Nom d'expédition : Paint
 IATA-Shipping Name: PAINT
 IATA - Nom technique : Paint
 IMDG-Shipping Name: PAINT
 IMDG - Nom technique : Paint

Classe de danger relative au transport
 TDG Classe: 3
 ADR-Class: 3
 DOT Hazard Class: 3
 ADR - Numéro d'identification du danger : 33
 IATA-Class: 3
 IATA-Label: 3
 IMDG-Class: 3

Groupe d'emballage
 TDG Groupe d'emballage: II
 ADR-Packing Group: II
 DOT Packing group: II
 IATA-Packing group: II
 IMDG-Packing group: II

Dangers environnementaux
 ADR - Polluant environnemental : Non
 IMDG-Marine pollutant: no

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)
 N.A.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement
 Ferroviaire (RID) : 3
 TDG Dispositions spéciales: 59,142
 DOT Special provisions: 149, 367, 383, B52, B131, IB2, T4, TP1, TP8, TP28
 ADR-Subsidiary risks: -

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

ADR - S.P. :	163 367 640D 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	353
IATA-Subsidiary risks:	-
IATA-Cargo Aircraft:	364
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

Aucune.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire TSCA

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

Substances énumérées dans le TSCA:

Ethyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b

Toluene est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR, Section 8a - CAIR

n-butyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b

Aromatic polyisocyanate CAS 9017-01-0 est énuméré dans le TSCA Section 12b, Section 8b

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le TSCA Section 8b

Toluene diisocyanate, oligomeric reaction products with 2,2'-oxydiethanol and propylenetriethanol est énuméré dans le TSCA Section 8b

4-methylpentan-2-one est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR

m-tolylidene diisocyanate est énuméré dans le TSCA Section 12b, Section 8b, Section 8d HSDR, Section 8a - CAIR.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.

Section 304 - Substances dangereuses : Ethyl acetate, Toluene, n-butyl acetate, isobutyl acetate [2],

4-methylpentan-2-one, m-tolylidene diisocyanate.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : Toluene, 4-methylpentan-2-one, m-tolylidene diisocyanate.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA : Ethyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres

Toluene - Quantité à déclarer : 1000 livres

n-butyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres

isobutyl acetate [2] - Quantité à déclarer : 5000 livres

4-methylpentan-2-one - Quantité à déclarer : 5000 livres

m-tolylidene diisocyanate - Quantité à déclarer : 100 livres.

Quantité à déclarer pour le mélange : 5000 livres.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

Ethyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111

Toluene est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

n-butyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CAA Section 111

4-methylpentan-2-one est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

m-tolylidene diisocyanate est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HON, Section 112(r).

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

Ethyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304

Toluene est énuméré dans le CWA Section 304, Section 307, Section 311,

n-butyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CWA Section 311

4-methylpentan-2-one est énuméré dans le CWA Section 304.

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

Substances énumérées dans California Proposition 65 :
Toluene - Classé toxique pour la reproduction
4-méthylpentan-2-one - Classé cancérigène et toxique pour la reproduction
m-tolylidene diisocyanate - Classé cancérigène.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :
Ethyl acetate
Toluene
n-butyl acetate
isobutyl acetate [2]
4-méthylpentan-2-one
m-tolylidene diisocyanate.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :
Ethyl acetate
Toluene
n-butyl acetate
isobutyl acetate [2]
4-méthylpentan-2-one
m-tolylidene diisocyanate.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :
Ethyl acetate
Toluene
n-butyl acetate
isobutyl acetate [2]
4-méthylpentan-2-one
m-tolylidene diisocyanate.

Composés Organiques Volatils - COV = 75.75 %

Composés Organiques Volatils - COV = 738.58 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.51

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
<indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'e.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H332 Nocif par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H330 Mortel par inhalation.

Fiche du 4/3/2018, révision 1

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un
Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS: Hazardous Materials Identification System
IARC: International Agency for Research on Cancer
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

Fiche signalétique

LCB185 CATALIZZATORE per PU - Catalyst for PU

ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps